



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lieux de culte

Question écrite n° 98597

### Texte de la question

M. Charles de La Verpillière appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, en charge des cultes, sur le devenir de la grande mosquée de Paris. En décembre 2015, le Gouvernement algérien annonçait être en négociation avec la France afin d'acquérir la grande mosquée de Paris. Force est de rappeler que la création de ce lieu de culte a été décidée à l'issue de la bataille de Verdun afin de commémorer les musulmans tombés pour la France lors de la première guerre mondiale, après l'adoption de la loi du 19 août 1920 permettant d'organiser son financement. Il apparaît impensable que ce monument puisse faire l'objet d'une acquisition par un État étranger à plus forte raison dans la période actuelle où l'interdiction du financement des cultes par l'étranger serait, au contraire, une règle salutaire. Aussi il lui demande si des négociations sont effectivement en cours avec l'État algérien et quelle est la position du Gouvernement à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles de la Verpillière](#)

**Circonscription :** Ain (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98597

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 août 2016](#), page 7603

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)